

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE LE  
LUNDI 4 AVRIL 2022 À 20h00 AU CENTRE POLYVALENT SITUÉ  
AU 103 RUE LEBLANC.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Meggie Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

**Est absent :**

M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
-----------------------------------	--------------

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20h01

Une personne assiste à la séance.

**Ordre du jour**

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
4. CONSEIL MUNICIPAL
- 4.1. Communication du maire et suivi des conseillers
5. INFORMATION ET DÉPÔT DE DOCUMENTS
- 5.1. Dépôt de la correspondance
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
- 6.1. Liste des comptes à payer, rapport des dépenses et contrats octroyés en vertu du règlement sur la délégation de pouvoir au DG ainsi que dépôt des achats effectués par carte de crédit
- 6.2. Dépôt des états financiers internes de mars 2022
- 6.3. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – compensation de base aux municipalités
- 6.4. Dépôt du rapport d'audit sur la transmission des rapports financiers
- 6.5. Attestation de suivi de la formation en éthique des élus de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski
- 6.6. Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000\$
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 7.1. Autorisation pour demande de soumission d'un consultant en incendie
8. TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORT
- 8.1. Acceptation de soumission pour le matériel granulaire
9. HYGIÈNE DU MILIEU
- Pas de point à traiter
10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1. Demande de contribution financière de l'harmonie de l'École du Mistral
- 10.2. Demande de soutien financier pour le défi « osentreprendre »
- 10.3. Demande d'autorisation du Festival Country-Western de Saint-Gabriel pour la tenue d'un bingo

- 10.4. Demande d'autorisation du Club Lions de Saint-Gabriel pour la tenue d'un pont payant
- 10.5. Nomination de signataire pour l'Entente Développement économique Canada- PDEQ-FCRC- Fonds canadien de revitalisation des communautés
- 10.6. Espace MUNI, autorisation de demande et de signature dans le cadre des appels de projets « Voisins solidaires »
- 10.7. Demande d'appui financier pour mise aux normes du terrain de soccer de la rue Fabien-Jalbert
- 10.8. Octroi de contrat à Groupe Architecture MB inc.
- 10.9. Appui financier aux Témoins d'hier à aujourd'hui de Saint-Gabriel (Comité du 150<sup>e</sup>)
- 10.10. Demande de permis d'alcool pour la tenue des festivités de la Fête Nationale
- 10.11. Demande de contribution financière auprès de la Société Nationale de l'Est-du-Québec
- 10.12. Appui à la demande de subvention au Programme Initiatives culturelles de la MRC de la Mitis
- 10.13.
11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT  
Pas de points à traiter
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES
14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**22-04-047 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-048 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4.1- COMMUNICATION DU MAIRE ET SUIVI DES CONSEILLERS**

**Ensemble du conseil :**

**M. Georges Deschênes**

**Maire**

- MRC : Acceptation de la soumission du Groupe Englobe pour l'occultation des réseaux routiers des villages de la MRC ;
- Il a rencontré madame Chantal Proulx lors d'annonces concernant des travaux sur la 234 Ouest et sur une partie de la 298 ;
- Il y aura une annonce imminente du gouvernement du Québec pour l'aéroport de Mont-Joli.



## **DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DG AINSI QUE DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR CARTE DE CRÉDIT**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

**ATTENDU QUE** cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

**ATTENDU QUE** la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2022 qui se résume comme suit et d'en autoriser le paiement :

Chèques #24346 à 24397	91 185.61\$
Prélèvements #3103 à 3124	36 041.53\$
Salaires élus (mars)	2 773.43\$
Salaires employés (20/02 au 19/03)	29 856.24\$
Salaires pompiers (20/02 au 19/03)	1 430.07\$
Total	161 286.88\$

**QUE** le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-050**

### **6.2- DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER MARS 2022**

**ATTENDU QUE** les états financiers intérimaires au 31 mars 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski;

**ATTENDU QUE** les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires pour mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-051**

### **6.3 - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL- COMPENSATION DE BASE AUX MUNICIPALITÉS**

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports a versé une compensation de 203 536 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a effectué des dépenses pour l'entretien d'hiver de 285 590\$ et de 335 425\$ pour le reste de l'année en voirie;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-052 6.4 - DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT SUR LA TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS**

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers effectués par la Commission municipale du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** les membres du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski reconnaissent avoir reçu copies du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers effectués par la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-053 6.5 - ATTESTATION DE SUIVI DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** la *LEDMM* prévoit que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie offerte par une personne autorisée par la Commission municipale du Québec (CMQ) ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski soit :

- |  |              |
|--|--------------|
| • M. Georges Deschênes                     | Maire        |
| • M. Sylvain Deschênes, conseiller :       | siège n° : 1 |
| • M. Étienne Lévesque, conseiller :        | siège n° : 2 |
| • M. Stéphane Deschênes, conseiller        | siège n° : 3 |
| • M. Guillaume Lavoie, conseiller :        | siège n° : 4 |
| • M. Meggie Lévesque Parent, conseillère : | siège n° : 5 |
| • M. Waren Soucy, conseiller :             | siège n° : 6 |

Déclarent avoir suivi la formation en éthique et déontologie offerte par la Fédération québécoise des Municipalités et par l'Union des Municipalités du Québec.

Monsieur Frédérick Lee directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski, prend acte que tous les élus ont suivi la formation en éthique et déontologie.

**22-04-054 6.6- DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000\$**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961.4 du Code municipal, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski est dans l'obligation de publier la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$.

Le directeur général et greffier-trésorier monsieur Frédérick Lee dépose donc la liste des fournisseurs et organismes avec lesquels la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a contracté au cours de l'exercice financier 2021 et qui comportent une dépense de plus de 2 000 \$ passés avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$

**22-04-055 7.1- AUTORISATION POUR DEMANDE DE SOUMISSION D'UN CONSULTANT EN INCENDIE**

**ATTENDU QUE** lors d'une rencontre entre les Municipalités de Saint-Donat, Saint-Gabriel-de-Rimouski Les Hauteurs et Saint-Charles-Garnier tenue le 17 mars dernier, ces dernières se sont mises d'accord pour analyser les avantages et inconvénients d'un regroupement incendie entre elles;

**ATTENDU QUE** pour effectuer une analyse exhaustive, les municipalités doivent recourir aux services d'un professionnel ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise son directeur général à préparer un appel d'offres afin d'analyser les opportunités d'un regroupement incendie avec les municipalités avoisinantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-056 8.1- ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR LE MATÉRIEL GRANULAIRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été en appel d'offres pour les matériaux granulaires de type 0-1/2 et tuf;

**ATTENDU QUE** deux soumissions, en provenance des excavations Léon Chouinard et Fils Ltée et de Constructions Jalbert et Pelletier inc., ont été reçues le 31 mars 2022 et que les résultats sont les suivants (prix de redevances inclus) :

Matériel	Prix/tonne redevances incluses	
	Excavations Chouinard	Constructions Jalbert/Pelletier
Tonne métrique		
Pierre 0 1/2	16.84 \$	19.25 \$
Tuf	15.00 \$	15.00 \$

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski octroie l'achat de pierre 0-1/2 à l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée au prix de 16.84\$/tonne métrique ;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski demande à son directeur général de repartir en appel d'offres pour la fourniture de Tuf à cause de l'égalité dans les prix ;

**QUE** les quantités à être commandées soient décidées ultérieurement en tenant compte que la municipalité se réserve le droit de ne pas acheter aucune tonne métrique d'un matériel ou l'autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-057 10.1 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE L'HARMONIE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

**ATTENDU QUE** l'harmonie de l'École du Mistral désire participer à plusieurs événements et compétitions ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement à l'harmonie de l'École du Mistral de Mont-Joli pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-058 10.2 – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE DÉFI « OSENTREPRENDRE »**

**ATTENDU QUE** Développement Mitis via son volet du défi « osentreprendre » soulignera les lauréats de différentes catégories de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de contribuer financièrement au défi « osentreprendre » en défrayant le coût d'une bourse pour un montant de 50\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-059 10.3 – DEMANDE D'AUTORISATION DU FESTIVAL COUNTRY-WESTERN DE SAINT-GABRIEL POUR LA TENUE D'UN BINGO**

**ATTENDU** la tenue d'un bingo lors du Festival Country-Western de Saint-Gabriel le 18 juillet 2022 ;

**ATTENDU QUE** la tenue de cette activité se fera à la salle Gonzague Leblanc du Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'un bingo en salle seule dans ses installations le 18 juillet 2022 soit la salle Gonzague Leblanc du Centre Polyvalent situé au 103 rue Leblanc ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-060 10.4 – DEMANDE D'AUTORISATION DU CLUB LIONS DE SAINT-GABRIEL POUR LA TENUE D'UN PONT PAYANT**

**ATTENDU** le Club Lions désire faire un pont payant le samedi 7 mai 2022 sur la route 234 gérée par le Ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** la tenue d'un tel événement a un impact sur les activités de la population de Saint-Gabriel-de-Rimouski ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la tenue d'un pont payant organisé par le Club Lions de Saint-Gabriel le samedi 7 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-061 10.5 – NOMINATION DE SIGNATAIRE POUR L'ENTENTE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA- PDEQ-FCRC- FONDS CANADIEN DE REVITALISATION DES COMMUNAUTÉS**

**ATTENDU QUE** la demande de soutien financier effectuée au Fonds canadien de revitalisation des communautés a été autorisée dans le dossier de la réfection du toit du Centre Polyvalent ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski nomme monsieur Louis-George Lévesque à titre de signataire de l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22-04-062 10.6 – ESPACE MUNI, AUTORISATION DE DEMANDE ET DE SIGNATURE DANS LE CADRE DES APPELS DE PROJETS « VOISINS SOLIDAIRES »**

**ATTENDU** l'appel de projets « Voisins solidaires » financés par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires en organisant une fête des voisins, en faisant la promotion de la corvée printanière, mobiliser les acteurs pour participer au jardin intergénérationnel de la rue Berger et en aménageant nos parcs pour qu'ils soient conviviaux et sécuritaires ;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal confirme formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski à mettre en œuvre, dans un délai de deux ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur Louis-George Lévesque à signer tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans l'appel de projets « Voisins solidaires » financés par l'organisme Espace MUNI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-063

**10.7 – DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR MISE AUX NORMES DU TERRAIN DE SOCCER DE LA RUE FABIEN-JALBERT**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la fusion, il y a 5 ans, des jeunes joueurs de soccer des municipalités des Hauts Plateaux (St-Gabriel-de-Rimouski, Les Hauteurs et St-Charles-Garnier), le nombre de jeunes inscrits à cette activité n'a cessé d'augmenter ;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y y pas assez de terrains disponibles pour satisfaire aux besoins de nos jeunes de 12 ans et plus ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de développement passe par des terrains conformes, sécuritaires et adaptés aux besoins de chaque groupe d'âge ;

**CONSIDÉRANT** la volonté des jeunes de poursuivre leur développement dans ce sport en plein essor au-delà du groupe d'âge U-12 ;

**CONSIDÉRANT** les bons résultats antérieurs de nos équipes sur le plan régional et que la volonté d'encourager les jeunes dans la pratique constante de sport d'équipe pour maximiser leur développement physique et social passe par une offre locale de support des instances municipales.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski effectue une demande au Fond Régions et Ruralités du MAMH volet 1 : Soutien au rayonnement des régions ;

**QUE** monsieur Louis-George Lévesque soit autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-064

**10.8 – OCTROI DE CONTRAT À GROUPE ARCHITECTURE MB INC.**

**ATTENDU QUE** le projet de réfection du toit du Centre Polyvalent a été accepté pour de l'aide financière gouvernementale et qu'il peut donc aller de l'avant ;

**ATTENDU QUE** le Groupe Architecture MB inc. mène le projet depuis le début ;

**ATTENDU QUE** cette firme nous effectue une offre de services pour le devis et la prise en charge et la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre du Groupe d'Architecture MB inc. au montant de 10 105.38\$ taxes incluses pour le devis et la prise en charge et la gestion de l'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux de réfection du toit du Centre Polyvalent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-065

**10.9 – APPUI FINANCIER AUX TÉMOINS D'HIER À AUJOURD'HUI DE SAINT-GABRIEL (COMITÉ DU 150<sup>E</sup>)**

**CONSIDÉRANTE QUE** les festivités du 150e auront lieu en 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme "Témoins d'hier à aujourd'hui de Saint-Gabriel" organise l'événement ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite participer financièrement au soutien de l'organisme et à l'événement commémoratif ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski transfère le surplus affecté aux fêtes du 150<sup>e</sup> de 2020 soit 5 000\$ et 5 000\$ du poste Comité patrimoine (02 70251 490) du budget 2022 pour un total de 10 000\$ à l'organisme "Témoins d'hier à aujourd'hui de Saint-Gabriel »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-066

**10.10 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LA TENUE DES FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE**

**ATTENDU** la programmation d'activités les 23 et 24 juin 2022 pour célébrer la Fête Nationale du Québec ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur Louis-George Lévesque à faire une demande de permis d'alcool pour l'événement auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux et qu'elle autorise ce dernier à signer le formulaire et autre document lié à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-067

**10.11 – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EST-DU-QUÉBEC**

**ATTENDU** la programmation d'activités les 23 et 24 juin 2022 pour célébrer la Fête Nationale du Québec ;

**ATTENDU QUE** la tenue des activités nécessite un investissement monétaire de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR madame Meggie Lévesque Parent

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise monsieur Louis-George Lévesque à faire une demande de financement pour l'événement auprès de la Société Nationale de l'Est-du-Québec et qu'elle autorise ce dernier à signer le formulaire et autre document lié à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-04-068

**10.12 – APPUI À LA DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME INITIATIVES CULTURELLE DE LA MRC DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme "Témoins d'hier à aujourd'hui" souhaite déposer une demande au Programme Initiative culturelle pour un projet d'application numérique mettant en valeur le patrimoine et l'histoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet agrémentera les festivités du 150e de Saint-Gabriel-de-Rimouski ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Waren Soucy

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski appuie la demande au programme initiatives culturelle de la MRC de la Mitis ;

**QUE** la Municipalité s'engage à créer un poste budgétaire "Anekdote" de 750\$ à son budget 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12- PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13- VARIA ET NOUVELLES AFFAIRES**

22-04-069

**14- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

DE lever l'assemblée il est 21h01.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire